

## Délibération n°CA-2024-11

### Désignation des représentant(e)s de l'établissement pour siéger aux conseils médicaux en formation plénière

#### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23      Date de convocation : 5 février 2024  
Présents : 14      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 18  
Procurations : 4

#### Résultats du vote :

Voix "pour" :	18
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Christelle RIGOLOT		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Yves KRATTINGER	X		Marie-Claire FAIVRE
Mme Edwige EME	X		Benoît CORNU
M. Bernard PIQUARD	X		Isabelle ARNOULD
Mme Patricia FASSET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Christelle RIGOLOT
Mme Karine GUILLEREY		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		X
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Carole MICHEL		
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT	X	
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

#### Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

#### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône	X	

#### Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service « Juridique »

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à dix heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale.

---

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 est venu modifier des dispositions relatives aux commissions de réforme dans la fonction publique territoriale.

Il s'agit dorénavant de conseils médicaux qui se réunissent en formation plénière pour examiner les cas de saisine qui leur sont propres.

Il s'ensuit de cette nouvelle réglementation que la commission de réforme particulière prévue pour statuer sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service s'intitule également « conseil médical ».

En outre, ces instances médicales siègent au niveau de l'Etat à la DDETSPP et le centre de gestion en assure le secrétariat pour le SDIS par conventionnement.

S'agissant du conseil médical siégeant en formation plénière pour examiner des situations inhérentes aux sapeurs-pompiers professionnels, il est nécessaire d'avoir une représentation de l'établissement public comme suit :

- 2 représentant(e)s titulaires désigné(e)s par les élu(e)s du conseil d'administration en son sein,
- chaque représentant(e) titulaire doit s'accompagner de 2 suppléant(e)s désigné(e)s dans les mêmes conditions.

S'agissant du conseil médical à l'attention des sapeurs-pompiers volontaires, l'établissement public doit être représenté par :

- le médecin-chef
- le directeur départemental ou son(sa) représentant(e),
- un(e) représentant(e) titulaire assorti(e) d'un(e) suppléant(e) désigné(e)s par la présidente du SDIS parmi les élu(e)s du conseil d'administration.

Dans un premier temps et en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, la présidente du conseil d'administration doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres élus du CA pour siéger au conseil médical à l'intention des sapeurs-pompiers volontaires.

Dans un second temps, il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir désigner, en son sein, les membres du conseil médical à l'intention de sapeurs-pompiers professionnels.

## Décision

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, la présidente du conseil d'administration **désigne** les membres suivants pour au conseil siéger au conseil médical à l'intention des sapeurs-pompiers volontaires :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Edwige EME	Christelle RIGOLOT

Les membres du conseil d'administration désignent ensuite, **à l'unanimité**, les membres suivants pour siéger au conseil médical à l'intention des sapeurs-pompiers professionnels :

<i>Titulaires</i>	<i>1<sup>er</sup> suppléants</i>	<i>2<sup>e</sup> suppléants</i>
Edwige EME	Christelle RIGOLOT	Isabelle ARNOULD
Patrick GOUX	Thomas OUDOT	Jean-Marie BERTIN

**La présidente du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240216-CA-2024-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024



  
**Edwige EME**